

# RÈGLEMENT DU JEU

## « LE GRAND JEU DE L'APPLI DES CHAMPIONS 2024 »

### **ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE**

La société CARREFOUR HYPERMARCHÉS, SAS au capital de 346.758.000 euros dont le siège social se situe ZAE Saint Guenault – 1 rue Jean Mermoz – 91002 EVRY et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro 451 321 335 (ci-après dénommée la « Société organisatrice ») organise, pendant les heures d'ouvertures des hypermarchés Carrefour, des supermarchés Carrefour Market et Market et des magasins de proximité (Carrefour City, Carrefour Contact, Carrefour Express et Carrefour Montagne) (ci-après dénommés les « Magasins participants ») ainsi que sur Carrefour.fr en choisissant l'option de retrait Drive dans un Magasin participant ou l'option de livraison à domicile via le service Carrefour Livré chez Vous ou via le service Livraison Express ou l'option retrait 2 heures (hors Drive Piéton, Maisons & Loisirs et Marketplace) (ci-après dénommés le « Site ») un jeu avec obligation d'achat intitulé « LE GRAND JEU DE L'APPLI DES CHAMPIONS» (ci-après désigné le « Jeu ») valable du 01/01/2024 au 29/07/2024. Ce Jeu est accessible uniquement sur l'Application Mobile Carrefour (ci-après désignée l'« Application »).

### **ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS**

Ce Jeu est ouvert uniquement aux personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine (Corse comprise) disposant d'un compte Carrefour, d'une carte de Fidélité Carrefour et d'une adresse électronique personnelle valide (email) à laquelle elles pourront être contactées et avoir un accès à Internet pour les besoins de la gestion du Jeu (Ci-après le « Participant »).

Le Participant doit disposer d'un accès au réseau Internet et utiliser un des navigateurs internet suivants dont la fonctionnalité JavaScript aura été préalablement activée : Firefox 100+ Safari 15+, Microsoft Edge 100+, Chrome 100+. De même, les systèmes d'exploitation supportés sont : Windows 10, Mac OS 10.15+ (Catalina), iOS 14.4+, Android 10.0+. A défaut, la Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de problèmes techniques rencontrés pour accéder à la campagne promotionnelle Firefox.

Ne peuvent pas participer au Jeu, le personnel de la Société organisatrice ayant participé directement à l'organisation du Jeu et détenant des informations leur permettant de se soustraire partiellement ou totalement au hasard régissant le présent Jeu, ainsi que les membres de leurs familles respectives en ligne directe (y compris les concubins) vivant sous le même toit.

### **ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS**

Pour la participation au Jeu, il appartient au Participant de bien s'assurer que ses coordonnées sont renseignées correctement et, notamment, que l'adresse électronique fonctionne normalement.

S'il apparaît après constitution du fichier du gagnant qu'un doute existe sur l'exactitude des coordonnées fournies, les Participants autorisent toutes les vérifications concernant ses coordonnées par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux gagnants potentiels.

Les Participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées (votes automatisés notamment), utilisation d'informations, email, numéros de clients autres que ceux correspondant à leur identité et adresse et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les Participants en cours de Jeu seraient automatiquement éliminés.

Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs du Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Une même personne physique ne peut jouer avec plusieurs adresses électroniques, ni jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

Toute inscription avec des coordonnées inexactes ou incomplètes ou toute tentative de fraude entraînera la nullité de la participation au Jeu et ne pourra donner lieu à l'obtention de la dotation et le lot resterait propriété de la Société organisatrice.

**De manière générale, tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du Jeu, toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un Participant entraînera la nullité de tous ses formulaires d'inscription.**

Seules seront prises en compte les participations sur l'Application. Aucune participation par téléphone ou courrier ne sera prise en compte.

### **ARTICLE 4 : MODALITES DE PARTICIPATION**

Comme toute loterie commerciale, ce Jeu est régi par le hasard et chaque Participant doit respecter son esprit et son règlement.

Pour participer à l'instant gagnant, le Participant doit, entre le lundi 01 janvier 2024 à 09h00 (heures françaises) et le mardi 29 juillet 2024 à 23h59 (heures françaises) sur l'Application ou pendant les horaires d'ouvertures des Magasins Participants :

1/ Scanner sa carte de Fidélité Carrefour en caisse ou la rattacher à son compte sur [carrefour.fr](http://carrefour.fr) avant de réaliser un achat.

2/ Effectuer un achat comprenant au moins un fruit **ou** un légume frais (zone marché fruits et légumes - hors fruits et légumes surgelés, en conserve ou pré-découpés, et hors des fruits et légumes sec en vrac) **ou** un achat de produit de nos marques partenaires (dans la limite des stocks disponibles) d'un montant minimum de 0.99€ avec votre carte Carrefour ou avec votre Carte Pass (rattachée au compte de fidélité)

- Une transaction comprenant au moins un fruit **ou** un légume donne le droit à une (1) seule chance de jeu, et ce, quel que soit le nombre de fruits et légumes achetés.

Par exemple, un passage en caisse ou une commande sur [carrefour.fr](http://carrefour.fr) comprenant l'achat de 1 banane et 2 sachets de pomme de terre donne droit à une (1) seule chance de jeu.

- L'achat d'un (1) produit d'une marque partenaire donne droit à une (1) chance de jeu. Le nom de la marque partenaire est communiqué dans les catalogues des Magasins participants.

Par exemple, un passage en caisse ou une commande sur [carrefour.fr](http://carrefour.fr) comprenant l'achat de 3 produits de la marque partenaire donne droit à trois (3) chances de jeu.

- Le nombre total de chances mise en jeu lors d'une même participation n'est pas plafonné. Les chances de jeu ne peuvent être jouées qu'une fois.

3/ Télécharger ou se rendre sur l'Application ;

4/ Créer un compte Carrefour et rattacher sa carte Fidélité à son compte si besoin;

5/ Se connecter dans l'Application ;

6/ Cliquer sur la bannière du Jeu ;

7/ Le Participant accède à la page du jeu virtuel. La mention "gagné" ou "perdu" apparaît.

7/ Si le Participant a gagné au jeu virtuel, une page qui comprend le rappel du lot gagné ainsi que son email communiqué à Carrefour pour l'ouverture de son compte Carrefour, apparaît pour information.

## **ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS**

**Il y a au total neuf cent trois mille cinq cent soixante dix (903570) gagnants.**

Aucune liste des gagnants ne sera communiquée par téléphone ou par écrit.

Les gagnants du « 1<sup>er</sup> lot », « 2<sup>ème</sup> lot », « 3<sup>ème</sup> lot », « 4<sup>ème</sup> lot », « 5<sup>ème</sup> lot » « 6<sup>ème</sup> lot » et « 7<sup>ème</sup> lot » seront désignés par un processus aléatoire de gain instantané (dit « instants gagnants »). Le Participant sera désigné gagnant si son numéro de partie correspond à un « instant gagnant ». Un instant gagnant est défini par une date et une heure précises auxquelles une dotation est mise en jeu.

Le gagnant sera informé par e-mail, de son gain éventuel.

## **ARTICLE 6 : DOTATIONS**

**Il y a, au total, neuf cent trois mille cinq cent soixante dix (903570) lots mis en jeu, répartis comme suit :**

### **6.1 - Détail des lots spécifiquement mis en jeu dans le cadre des “instants gagnants”**

- **Le « 1<sup>er</sup> lot » :** “Un bon d’achat” d’une valeur commerciale de 1 €.

Le bon d’achat est valable uniquement dans les hypermarchés Carrefour et supermarchés Carrefour Market ou sur le Drive du site Internet carrefour.fr, ou depuis l’application (hors Marketplace) pour toute commande minimale de seize euros (16 €) ou pour le service Livraison Express pour toute commande minimale de vingt et un euros (21 €) ou pour toute commande minimale de soixante et un euros (61 €) pour le service Carrefour Livré chez Vous.

- Si le gagnant a décidé d’utiliser son bon d’achat en magasin, alors le bon d’achat a une date limite d’utilisation de 14 jours après sa date d’émission.
- Si le gagnant a décidé d’utiliser son bon d’achat sur Carrefour.fr (hors Drive Piéton, hors Marketplace et hors commandes effectuées dans la catégorie “Maison et Loisirs”), le bon d’achat a une date de validité qui dépend de sa période d’émission :
  - si le bon d’achat a été émis du 01/01/2024 au 07/01/2024, il est utilisable jusqu’au 21/01/2024
  - si le bon d’achat a été émis du 08/01/2024 au 14/01/2024, il est utilisable jusqu’au 28/01/2024
  - si le bon d’achat a été émis du 15/01/2024 au 21/01/2024, il est utilisable jusqu’au 04/02/2024
  - si le bon d’achat a été émis du 22/01/2024 au 28/01/2024, il est utilisable jusqu’au 11/02/2024
  - si le bon d’achat a été émis du 29/01/2024 au 04/02/2024, il est utilisable jusqu’au 18/02/2024

- si le bon d'achat a été émis du 05/02/2024 au 11/02/2024, il est utilisable jusqu'au 25/02/2024
- si le bon d'achat a été émis du 12/02/2024 au 18/02/2024, il est utilisable jusqu'au 03/03/2024
- si le bon d'achat a été émis du 19/02/2024 au 25/02/2024, il est utilisable jusqu'au 10/03/2024
- si le bon d'achat a été émis du 26/02/2024 au 03/03/2024, il est utilisable jusqu'au 17/03/2024
- si le bon d'achat a été émis du 04/03/2024 au 10/03/2024, il est utilisable jusqu'au 24/03/2024
- si le bon d'achat a été émis du 11/03/2024 au 17/03/2024, il est utilisable jusqu'au 31/03/2024
- si le bon d'achat a été émis du 18/03/2024 au 24/03/2024, il est utilisable jusqu'au 07/04/2024
- si le bon d'achat a été émis du 25/03/2024 au 31/03/2024, il est utilisable jusqu'au 14/04/2024
- si le bon d'achat a été émis du 01/04/2024 au 07/04/2024, il est utilisable jusqu'au 21/04/2024
- si le bon d'achat a été émis du 08/04/2024 au 14/04/2024, il est utilisable jusqu'au 28/04/2024
- si le bon d'achat a été émis du 15/04/2024 au 21/04/2024, il est utilisable jusqu'au 05/05/2024
- si le bon d'achat a été émis du 22/04/2024 au 28/04/2024, il est utilisable jusqu'au 12/05/2024
- si le bon d'achat a été émis du 29/04/2024 au 05/05/2024, il est utilisable jusqu'au 19/05/2024
- si le bon d'achat a été émis du 06/05/2024 au 12/05/2024, il est utilisable jusqu'au 26/05/2024
- si le bon d'achat a été émis du 13/05/2024 au 19/05/2024, il est utilisable jusqu'au 02/06/2024
- si le bon d'achat a été émis du 20/05/2024 au 26/05/2024, il est utilisable jusqu'au 09/06/2024
- si le bon d'achat a été émis du 27/05/2024 au 02/06/2024, il est utilisable jusqu'au 16/06/2024
- si le bon d'achat a été émis du 03/06/2024 au 09/06/2024, il est utilisable jusqu'au 23/06/2024
- si le bon d'achat a été émis du 10/06/2024 au 16/06/2024, il est utilisable jusqu'au 30/06/2024
- si le bon d'achat a été émis du 17/06/2024 au 23/06/2024, il est utilisable jusqu'au 07/07/2024
- si le bon d'achat a été émis du 24/06/2024 au 30/06/2024, il est utilisable jusqu'au 14/07/2024
- si le bon d'achat a été émis du 01/07/2024 au 07/07/2024, il est utilisable jusqu'au 21/07/2024

- si le bon d'achat a été émis du 08/07/2024 au 14/07/2024, il est utilisable jusqu'au 28/07/2024
- si le bon d'achat a été émis du 15/07/2024 au 21/07/2024, il est utilisable jusqu'au 04/08/2024
- si le bon d'achat a été émis du 22/07/2024 au 28/07/2024, il est utilisable jusqu'au 11/08/2024
- si le bon d'achat a été émis du 29/07/2024, il est utilisable jusqu'au 12/08/2024

-

Il y a, au total, sept cent quatorze mille deux cent soixante dix (714270) « 1<sup>er</sup> lot » à gagner.

- **Le « 2<sup>ème</sup> lot » :** “Un bon d'achat” d'une valeur commerciale de 2 €.

Le bon d'achat est valable uniquement dans les hypermarchés Carrefour et supermarchés Carrefour Market ou sur le Drive du site Internet [carrefour.fr](http://carrefour.fr), ou depuis l'application (hors Marketplace) pour toute commande minimale de dix sept euros (17 €) ou pour le service Livraison Express pour toute commande minimale de vingt deux euros (22 €) ou pour toute commande minimale de soixante deux euros (62 €) pour le service Carrefour Livré chez Vous,

- Si le gagnant a décidé d'utiliser son bon d'achat en magasin, alors le bon d'achat a une date limite d'utilisation de 14 jours après sa date d'émission.
- Si le gagnant a décidé d'utiliser son bon d'achat sur [Carrefour.fr](http://Carrefour.fr) (hors Drive Piéton, hors Marketplace et hors commandes effectuées dans la catégorie “Maison et Loisirs”), le bon d'achat a une date de validité qui dépend de sa période d'émission :
  - si le bon d'achat a été émis du 01/01/2024 au 07/01/2024, il est utilisable jusqu'au 21/01/2024
  - si le bon d'achat a été émis du 08/01/2024 au 14/01/2024, il est utilisable jusqu'au 28/01/2024
  - si le bon d'achat a été émis du 15/01/2024 au 21/01/2024, il est utilisable jusqu'au 04/02/2024
  - si le bon d'achat a été émis du 22/01/2024 au 28/01/2024, il est utilisable jusqu'au 11/02/2024
  - si le bon d'achat a été émis du 29/01/2024 au 04/02/2024, il est utilisable jusqu'au 18/02/2024
  - si le bon d'achat a été émis du 05/02/2024 au 11/02/2024, il est utilisable jusqu'au 25/02/2024

- si le bon d'achat a été émis du 12/02/2024 au 18/02/2024, il est utilisable jusqu'au 03/03/2024
- si le bon d'achat a été émis du 19/02/2024 au 25/02/2024, il est utilisable jusqu'au 10/03/2024
- si le bon d'achat a été émis du 26/02/2024 au 03/03/2024, il est utilisable jusqu'au 17/03/2024
- si le bon d'achat a été émis du 04/03/2024 au 10/03/2024, il est utilisable jusqu'au 24/03/2024
- si le bon d'achat a été émis du 11/03/2024 au 17/03/2024, il est utilisable jusqu'au 31/03/2024
- si le bon d'achat a été émis du 18/03/2024 au 24/03/2024, il est utilisable jusqu'au 07/04/2024
- si le bon d'achat a été émis du 25/03/2024 au 31/03/2024, il est utilisable jusqu'au 14/04/2024
- si le bon d'achat a été émis du 01/04/2024 au 07/04/2024, il est utilisable jusqu'au 21/04/2024
- si le bon d'achat a été émis du 08/04/2024 au 14/04/2024, il est utilisable jusqu'au 28/04/2024
- si le bon d'achat a été émis du 15/04/2024 au 21/04/2024, il est utilisable jusqu'au 05/05/2024
- si le bon d'achat a été émis du 22/04/2024 au 28/04/2024, il est utilisable jusqu'au 12/05/2024
- si le bon d'achat a été émis du 29/04/2024 au 05/05/2024, il est utilisable jusqu'au 19/05/2024
- si le bon d'achat a été émis du 06/05/2024 au 12/05/2024, il est utilisable jusqu'au 26/05/2024
- si le bon d'achat a été émis du 13/05/2024 au 19/05/2024, il est utilisable jusqu'au 02/06/2024
- si le bon d'achat a été émis du 20/05/2024 au 26/05/2024, il est utilisable jusqu'au 09/06/2024
- si le bon d'achat a été émis du 27/05/2024 au 02/06/2024, il est utilisable jusqu'au 16/06/2024
- si le bon d'achat a été émis du 03/06/2024 au 09/06/2024, il est utilisable jusqu'au 23/06/2024
- si le bon d'achat a été émis du 10/06/2024 au 16/06/2024, il est utilisable jusqu'au 30/06/2024
- si le bon d'achat a été émis du 17/06/2024 au 23/06/2024, il est utilisable jusqu'au 07/07/2024
- si le bon d'achat a été émis du 24/06/2024 au 30/06/2024, il est utilisable jusqu'au 14/07/2024
- si le bon d'achat a été émis du 01/07/2024 au 07/07/2024, il est utilisable jusqu'au 21/07/2024
- si le bon d'achat a été émis du 08/07/2024 au 14/07/2024, il est utilisable jusqu'au 28/07/2024

- si le bon d'achat a été émis du 15/07/2024 au 21/07/2024, il est utilisable jusqu'au 04/08/2024
- si le bon d'achat a été émis du 22/07/2024 au 28/07/2024, il est utilisable jusqu'au 11/08/2024
- si le bon d'achat a été émis du 29/07/2024, il est utilisable jusqu'au 12/08/2024

Il y a, au total, quatre vingt treize mille sept cent quatre vingt (93780) « 2<sup>ème</sup> lot » à gagner.

- **Le « 3<sup>ème</sup> lot » :** “Un bon d'achat” d'une valeur commerciale de 3€.

Le bon d'achat est valable uniquement dans les hypermarchés Carrefour et supermarchés Carrefour Market ou sur le Drive du site Internet carrefour.fr, ou depuis l'application (hors Marketplace) pour toute commande minimale de dix huit euros (18 €) ou pour le service Livraison Express pour toute commande minimale de vingt trois euros (23 €) ou pour toute commande minimale de soixante trois euros (63 €) pour le service Carrefour Livré chez Vous,

- Si le gagnant a décidé d'utiliser son bon d'achat en magasin, alors le bon d'achat a une date limite d'utilisation de 14 jours après sa date d'émission.
- Si le gagnant a décidé d'utiliser son bon d'achat sur Carrefour.fr (hors Drive Piéton, hors Marketplace et hors commandes effectuées dans la catégorie “Maison et Loisirs”), le bon d'achat a une date de validité qui dépend de sa période d'émission :
  - si le bon d'achat a été émis du 01/01/2024 au 07/01/2024, il est utilisable jusqu'au 21/01/2024
  - si le bon d'achat a été émis du 08/01/2024 au 14/01/2024, il est utilisable jusqu'au 28/01/2024
  - si le bon d'achat a été émis du 15/01/2024 au 21/01/2024, il est utilisable jusqu'au 04/02/2024
  - si le bon d'achat a été émis du 22/01/2024 au 28/01/2024, il est utilisable jusqu'au 11/02/2024
  - si le bon d'achat a été émis du 29/01/2024 au 04/02/2024, il est utilisable jusqu'au 18/02/2024
  - si le bon d'achat a été émis du 05/02/2024 au 11/02/2024, il est utilisable jusqu'au 25/02/2024
  - si le bon d'achat a été émis du 12/02/2024 au 18/02/2024, il est utilisable jusqu'au 03/03/2024



- si le bon d'achat a été émis du 19/02/2024 au 25/02/2024, il est utilisable jusqu'au 10/03/2024
- si le bon d'achat a été émis du 26/02/2024 au 03/03/2024, il est utilisable jusqu'au 17/03/2024
- si le bon d'achat a été émis du 04/03/2024 au 10/03/2024, il est utilisable jusqu'au 24/03/2024
- si le bon d'achat a été émis du 11/03/2024 au 17/03/2024, il est utilisable jusqu'au 31/03/2024
- si le bon d'achat a été émis du 18/03/2024 au 24/03/2024, il est utilisable jusqu'au 07/04/2024
- si le bon d'achat a été émis du 25/03/2024 au 31/03/2024, il est utilisable jusqu'au 14/04/2024
- si le bon d'achat a été émis du 01/04/2024 au 07/04/2024, il est utilisable jusqu'au 21/04/2024
- si le bon d'achat a été émis du 08/04/2024 au 14/04/2024, il est utilisable jusqu'au 28/04/2024
- si le bon d'achat a été émis du 15/04/2024 au 21/04/2024, il est utilisable jusqu'au 05/05/2024
- si le bon d'achat a été émis du 22/04/2024 au 28/04/2024, il est utilisable jusqu'au 12/05/2024
- si le bon d'achat a été émis du 29/04/2024 au 05/05/2024, il est utilisable jusqu'au 19/05/2024
- si le bon d'achat a été émis du 06/05/2024 au 12/05/2024, il est utilisable jusqu'au 26/05/2024
- si le bon d'achat a été émis du 13/05/2024 au 19/05/2024, il est utilisable jusqu'au 02/06/2024
- si le bon d'achat a été émis du 20/05/2024 au 26/05/2024, il est utilisable jusqu'au 09/06/2024
- si le bon d'achat a été émis du 27/05/2024 au 02/06/2024, il est utilisable jusqu'au 16/06/2024
- si le bon d'achat a été émis du 03/06/2024 au 09/06/2024, il est utilisable jusqu'au 23/06/2024
- si le bon d'achat a été émis du 10/06/2024 au 16/06/2024, il est utilisable jusqu'au 30/06/2024
- si le bon d'achat a été émis du 17/06/2024 au 23/06/2024, il est utilisable jusqu'au 07/07/2024
- si le bon d'achat a été émis du 24/06/2024 au 30/06/2024, il est utilisable jusqu'au 14/07/2024
- si le bon d'achat a été émis du 01/07/2024 au 07/07/2024, il est utilisable jusqu'au 21/07/2024
- si le bon d'achat a été émis du 08/07/2024 au 14/07/2024, il est utilisable jusqu'au 28/07/2024
- si le bon d'achat a été émis du 15/07/2024 au 21/07/2024, il est utilisable jusqu'au 04/08/2024

- si le bon d'achat a été émis du 22/07/2024 au 28/07/2024, il est utilisable jusqu'au 11/08/2024
- si le bon d'achat a été émis du 29/07/2024, il est utilisable jusqu'au 12/08/2024

Il y a, au total, soixante deux mille cinq cent vingt (62520) « 3<sup>ème</sup> lot » à gagner.

- **Le « 4<sup>ème</sup> lot » :** “Un bon d'achat” d'une valeur commerciale de 5€.

Le bon d'achat est valable uniquement dans les hypermarchés Carrefour et supermarchés Carrefour Market ou sur le Drive du site Internet carrefour.fr, ou depuis l'application (hors Marketplace) pour toute commande minimale de vingt euros (20 €) ou pour le service Livraison Express pour toute commande minimale de vingt cinq euros (25 €) ou pour toute commande minimale de soixante cinq euros (65 €) pour le service Carrefour Livré chez Vous,

- Si le gagnant a décidé d'utiliser son bon d'achat en magasin, alors le bon d'achat a une date limite d'utilisation de 14 jours après sa date d'émission.
- Si le gagnant a décidé d'utiliser son bon d'achat sur Carrefour.fr (hors Drive Piéton, hors Marketplace et hors commandes effectuées dans la catégorie “Maison et Loisirs”), le bon d'achat a une date de validité qui dépend de sa période d'émission :
  - si le bon d'achat a été émis du 01/01/2024 au 07/01/2024, il est utilisable jusqu'au 21/01/2024
  - si le bon d'achat a été émis du 08/01/2024 au 14/01/2024, il est utilisable jusqu'au 28/01/2024
  - si le bon d'achat a été émis du 15/01/2024 au 21/01/2024, il est utilisable jusqu'au 04/02/2024
  - si le bon d'achat a été émis du 22/01/2024 au 28/01/2024, il est utilisable jusqu'au 11/02/2024
  - si le bon d'achat a été émis du 29/01/2024 au 04/02/2024, il est utilisable jusqu'au 18/02/2024
  - si le bon d'achat a été émis du 05/02/2024 au 11/02/2024, il est utilisable jusqu'au 25/02/2024
  - si le bon d'achat a été émis du 12/02/2024 au 18/02/2024, il est utilisable jusqu'au 03/03/2024
  - si le bon d'achat a été émis du 19/02/2024 au 25/02/2024, il est utilisable jusqu'au 10/03/2024
  - si le bon d'achat a été émis du 26/02/2024 au 03/03/2024, il est utilisable jusqu'au 17/03/2024
  - si le bon d'achat a été émis du 04/03/2024 au 10/03/2024, il est utilisable jusqu'au 24/03/2024

- si le bon d'achat a été émis du 11/03/2024 au 17/03/2024, il est utilisable jusqu'au 31/03/2024
- si le bon d'achat a été émis du 18/03/2024 au 24/03/2024, il est utilisable jusqu'au 07/04/2024
- si le bon d'achat a été émis du 25/03/2024 au 31/03/2024, il est utilisable jusqu'au 14/04/2024
- si le bon d'achat a été émis du 01/04/2024 au 07/04/2024, il est utilisable jusqu'au 21/04/2024
- si le bon d'achat a été émis du 08/04/2024 au 14/04/2024, il est utilisable jusqu'au 28/04/2024
- si le bon d'achat a été émis du 15/04/2024 au 21/04/2024, il est utilisable jusqu'au 05/05/2024
- si le bon d'achat a été émis du 22/04/2024 au 28/04/2024, il est utilisable jusqu'au 12/05/2024
- si le bon d'achat a été émis du 29/04/2024 au 05/05/2024, il est utilisable jusqu'au 19/05/2024
- si le bon d'achat a été émis du 06/05/2024 au 12/05/2024, il est utilisable jusqu'au 26/05/2024
- si le bon d'achat a été émis du 13/05/2024 au 19/05/2024, il est utilisable jusqu'au 02/06/2024
- si le bon d'achat a été émis du 20/05/2024 au 26/05/2024, il est utilisable jusqu'au 09/06/2024
- si le bon d'achat a été émis du 27/05/2024 au 02/06/2024, il est utilisable jusqu'au 16/06/2024
- si le bon d'achat a été émis du 03/06/2024 au 09/06/2024, il est utilisable jusqu'au 23/06/2024
- si le bon d'achat a été émis du 10/06/2024 au 16/06/2024, il est utilisable jusqu'au 30/06/2024
- si le bon d'achat a été émis du 17/06/2024 au 23/06/2024, il est utilisable jusqu'au 07/07/2024
- si le bon d'achat a été émis du 24/06/2024 au 30/06/2024, il est utilisable jusqu'au 14/07/2024
- si le bon d'achat a été émis du 01/07/2024 au 07/07/2024, il est utilisable jusqu'au 21/07/2024
- si le bon d'achat a été émis du 08/07/2024 au 14/07/2024, il est utilisable jusqu'au 28/07/2024
- si le bon d'achat a été émis du 15/07/2024 au 21/07/2024, il est utilisable jusqu'au 04/08/2024
- si le bon d'achat a été émis du 22/07/2024 au 28/07/2024, il est utilisable jusqu'au 11/08/2024
- si le bon d'achat a été émis du 29/07/2024, il est utilisable jusqu'au 12/08/2024

Il y a, au total, vingt mille dix (20010) « 4<sup>ème</sup> lot » à gagner.

- **Le « 5<sup>ème</sup> lot » :** “Un bon d’achat” d’une valeur commerciale de 10€.

Le bon d’achat est valable uniquement dans les hypermarchés Carrefour et supermarchés Carrefour Market ou sur le Drive du site Internet carrefour.fr, ou depuis l’application (hors Marketplace) pour toute commande minimale de vingt cinq euros (25 €) ou pour le service Livraison Express pour toute commande minimale de trente euros (30 €) ou pour toute commande minimale de soixante dix euros (70 €) pour le service Carrefour Livré chez Vous,

- Si le gagnant a décidé d’utiliser son bon d’achat en magasin, alors le bon d’achat a une date limite d’utilisation de 14 jours après sa date d’émission.
- Si le gagnant a décidé d’utiliser son bon d’achat sur Carrefour.fr (hors Drive Piéton, hors Marketplace et hors commandes effectuées dans la catégorie “Maison et Loisirs”), le bon d’achat a une date de validité qui dépend de sa période d’émission :
  - si le bon d’achat a été émis du 01/01/2024 au 07/01/2024, il est utilisable jusqu’au 21/01/2024
  - si le bon d’achat a été émis du 08/01/2024 au 14/01/2024, il est utilisable jusqu’au 28/01/2024
  - si le bon d’achat a été émis du 15/01/2024 au 21/01/2024, il est utilisable jusqu’au 04/02/2024
  - si le bon d’achat a été émis du 22/01/2024 au 28/01/2024, il est utilisable jusqu’au 11/02/2024
  - si le bon d’achat a été émis du 29/01/2024 au 04/02/2024, il est utilisable jusqu’au 18/02/2024
  - si le bon d’achat a été émis du 05/02/2024 au 11/02/2024, il est utilisable jusqu’au 25/02/2024
  - si le bon d’achat a été émis du 12/02/2024 au 18/02/2024, il est utilisable jusqu’au 03/03/2024
  - si le bon d’achat a été émis du 19/02/2024 au 25/02/2024, il est utilisable jusqu’au 10/03/2024
  - si le bon d’achat a été émis du 26/02/2024 au 03/03/2024, il est utilisable jusqu’au 17/03/2024
  - si le bon d’achat a été émis du 04/03/2024 au 10/03/2024, il est utilisable jusqu’au 24/03/2024
  - si le bon d’achat a été émis du 11/03/2024 au 17/03/2024, il est utilisable jusqu’au 31/03/2024
  - si le bon d’achat a été émis du 18/03/2024 au 24/03/2024, il est utilisable jusqu’au 07/04/2024
  - si le bon d’achat a été émis du 25/03/2024 au 31/03/2024, il est utilisable jusqu’au 14/04/2024

- si le bon d'achat a été émis du 01/04/2024 au 07/04/2024, il est utilisable jusqu'au 21/04/2024
- si le bon d'achat a été émis du 08/04/2024 au 14/04/2024, il est utilisable jusqu'au 28/04/2024
- si le bon d'achat a été émis du 15/04/2024 au 21/04/2024, il est utilisable jusqu'au 05/05/2024
- si le bon d'achat a été émis du 22/04/2024 au 28/04/2024, il est utilisable jusqu'au 12/05/2024
- si le bon d'achat a été émis du 29/04/2024 au 05/05/2024, il est utilisable jusqu'au 19/05/2024
- si le bon d'achat a été émis du 06/05/2024 au 12/05/2024, il est utilisable jusqu'au 26/05/2024
- si le bon d'achat a été émis du 13/05/2024 au 19/05/2024, il est utilisable jusqu'au 02/06/2024
- si le bon d'achat a été émis du 20/05/2024 au 26/05/2024, il est utilisable jusqu'au 09/06/2024
- si le bon d'achat a été émis du 27/05/2024 au 02/06/2024, il est utilisable jusqu'au 16/06/2024
- si le bon d'achat a été émis du 03/06/2024 au 09/06/2024, il est utilisable jusqu'au 23/06/2024
- si le bon d'achat a été émis du 10/06/2024 au 16/06/2024, il est utilisable jusqu'au 30/06/2024
- si le bon d'achat a été émis du 17/06/2024 au 23/06/2024, il est utilisable jusqu'au 07/07/2024
- si le bon d'achat a été émis du 24/06/2024 au 30/06/2024, il est utilisable jusqu'au 14/07/2024
- si le bon d'achat a été émis du 01/07/2024 au 07/07/2024, il est utilisable jusqu'au 21/07/2024
- si le bon d'achat a été émis du 08/07/2024 au 14/07/2024, il est utilisable jusqu'au 28/07/2024
- si le bon d'achat a été émis du 15/07/2024 au 21/07/2024, il est utilisable jusqu'au 04/08/2024
- si le bon d'achat a été émis du 22/07/2024 au 28/07/2024, il est utilisable jusqu'au 11/08/2024
- si le bon d'achat a été émis du 29/07/2024, il est utilisable jusqu'au 12/08/2024

Il y a, au total, neuf mille neuf cent quatre vingt dix (9990) « 5<sup>ème</sup> lot » à gagner.

- **Le « 6<sup>ème</sup> lot »** : deux (2) places “regular” à PARIS 2024 ® d'une valeur commerciale comprise entre quarante-huit euros (48€) et deux cent vingt euros (220€) en fonction des épreuves et catégories.

Il y a, au total, deux mille (2000) « 6ème lot » à gagner.

- Le « **7ème lot** » : deux (2) places “regular” pour les Jeux Paralympiques à PARIS 2024® d’une valeur commerciale comprise entre quinze euros (15€) et quatre cent cinquante euros (450 €) en fonction des épreuves et catégories.

Il y a, au total, mille (1000) « 7ème lot » à gagner.

Les places “régular” pour PARIS 2024 ® et pour les Jeux Paralympiques PARIS 2024® concernent des épreuves qui peuvent se dérouler dans un des lieux officiels en France.

Les frais de mise en œuvre et d’utilisation des lots sont toujours à la charge des gagnants (il en est ainsi par exemple des frais de déplacement, frais d’hôtel, de repas, frais personnels, pourboire, assurance...).

Les dotations sont nominatives, non échangeables et non remboursables.

Le choix du lieu des épreuves ne peut pas faire l’objet de réclamations et d’échanges, même si le participant a indiqué une ville olympique où il préférerait voir une épreuve au moment de son inscription au Jeu.

Enfin, pour l’ensemble des lots, la Société Organisatrice se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d’autres de valeur équivalente, en cas de difficulté indépendante de sa volonté pour délivrer les lots annoncés.

## **ARTICLE 7 : REMISE DES LOTS**

1/ Remise des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> lots :

Le gagnant choisit directement sur la plateforme du Jeu l’enseigne (Magasin participant ou Drive) dans laquelle il souhaite utiliser son gain . Les montants (en euros) correspondant aux gains sont sous forme de bon d’achat ou de code promotionnel.

Si le gagnant souhaite utiliser son gain de 1€, 2€, 3€, 5€, 10€ en magasin, le bon d’achat sera disponible immédiatement sur l’Application dans la rubrique “mes bons de réduction”. Il devra être activé en cliquant sur le bouton “Ajouter à ma carte” **avant** d’aller réaliser un achat en magasin. Le montant sera déduit du prochain achat réalisé en présentant sa carte Carrefour.

Si le gagnant souhaite utiliser son gain de 1€, 2€, 3€, 5€, 10€ sur le drive, il recevra par email un code promo à valoir uniquement sur Carrefour.fr en choisissant l’option de retrait Drive dans un Magasin participant ou l’option de livraison à domicile via le service Carrefour Livré chez Vous ou via le service Livraison Express ou l’option retrait 2 heures (hors Drive Piéton, hors Marketplace et hors commandes effectuées dans la catégorie “Maison et Loisirs”);

Le gagnant est invité à surveiller leur réception dans la boîte mail qui est déclarée dans le jeu et dans les spams où les emails sont parfois déroutés par les opérateurs de téléphonie.

**Une fois le format choisi, le Participant ne peut pas changer son souhait.**

**L'email utilisé sera celui saisi lors de la création du compte Carrefour.**

2/ Remise des 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> lot:

Les gagnants des 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> lots recevront un email de la Société organisatrice leur indiquant qu'ils ont remporté le lot, avec un code unique associé.

La plateforme officielle de billetterie de Paris 2024 n'ayant pas encore ouvert à la date de rédaction du présent règlement, **les modalités de livraison desdits billets seront partagées aux gagnants ultérieurement par le Comité d'Organisation de Paris 2024.**

La Société organisatrice pourra solliciter l'autorisation du gagnant pour que la remise de son gain soit diffusée de façon entière et gratuite sur tous les sites édités par Carrefour et sur tous les réseaux sociaux de Carrefour.

Les dotations ne pourront faire l'objet d'aucune contestation d'aucune sorte de la part des gagnants. Elles sont strictement personnelles et nominatives de telle sorte qu'elles ne peuvent être cédées ni vendues à un tiers quel qu'il soit ; elles ne pourront en aucun cas faire l'objet, de la part de la Société Organisatrice, d'un échange ou d'une remise de sa contre-valeur totale ou partielle, en nature ou en numéraire. Toutefois, en cas de force majeure, la Société organisatrice se réserve le droit de remplacer cette dotation par une dotation d'une autre nature ou d'une nature équivalente.

Toute dotation qui, pour quelque raison que ce soit, n'aurait pas pu être attribuée ou réclamée, restera la propriété exclusive de la Société organisatrice qui pourra en disposer librement.

## **ARTICLE 8 : LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être encourue, pour une raison dont l'origine serait extérieure à son action, notamment pour les cas suivants :

- Si le ou les sites Internet et l'Application nécessaires au Jeu étaient momentanément indisponibles ;
- Si le Jeu ne pouvait se dérouler dans les conditions prévues entraînant une perturbation dans l'organisation et la gestion du Jeu et qui amènerait la Société organisatrice à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

La Société organisatrice informe en outre que, compte tenu des caractéristiques du réseau Internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elle ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution des lots d'un Participant, sauf à ce qu'elle démontre l'existence d'une faute lourde.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à son équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur son activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'envoi d'un courrier électronique ou postal, ou de l'envoi d'une dotation, à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. La Société organisatrice n'effectuera aucune recherche complémentaire si le gagnant reste indisponible et/ou injoignable.

Une fois le lot délivré à l'adresse du gagnant, la remise du lot sera considérée comme ayant été effectuée et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité du lot. Autrement dit, la Société organisatrice, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus responsables de la perte ou du vol des dotations en carte cadeaux, dès lors que les gagnants en auront pris possession.

La Société organisatrice ne saura encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques...) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement.

## **ARTICLE 9 : PROPRIETE INTELLECTUELLE**



Tout élément, notamment et sans limitation, tous textes, fichiers, images animées ou non, photographies, vidéos, logos, dessins, modèles, logiciels, marques, autres éléments de propriété intellectuelle et autres données ou informations (ci-après, les « Éléments »), constitue la propriété de Carrefour Proximité ou du tiers ayant autorisé par Carrefour Proximité à l'utiliser et est protégé par les lois et règlements français et internationaux relatifs notamment à la propriété intellectuelle.

Aucun des Éléments ne pourra en tout ou partie être modifié, reproduit, copié, dupliqué, vendu, revendu, transmis, publié, communiqué, distribué, diffusé, représenté, stocké, utilisé, loué ou exploité de toute autre manière, à titre gratuit ou onéreux, par Vous-même ou par un tiers, quel que soient les moyens et/ou les supports utilisés, qu'ils soient connus ou inconnus à ce jour, sans l'autorisation préalable expresse et écrite de Carrefour Proximité au cas par cas, et Vous êtes seul responsable de toute utilisation et/ou exploitation non autorisée.

## **ARTICLE 10 : DONNÉES PERSONNELLES**

La politique générale de protection des données personnelles disponible à l'adresse <https://www.carrefour.fr/articles/politique-generale-protection-donnees-personnelles> s'applique.

## **ARTICLE 11 : REGLEMENT**

Le présent règlement est déposé chez **SCP Papillon Lesueur, Huissiers de Justice associés**, 11, Boulevard de l'Europe, BP 160, 91 005 Evry Cedex.

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le règlement peut être consulté et obtenu gratuitement sur le site Internet [www.carrefour.fr](http://www.carrefour.fr) ou par simple demande écrite envoyée **avant le 01/07/2024. (cachet de la poste faisant foi)** à :

**CARREFOUR - DIRECTION COMMUNICATION COMMERCIALE**

**C3202 - Pilotes 360**

**93 AVENUE DE PARIS, 91300 MASSY**

## **ARTICLE 12 : LOI APPLICABLE – RÉCLAMATION**

12.1 La loi applicable du présent règlement est la loi française.

12.2 Pour être prise en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu devront être formulées à l'adresse postale suivante :

**CARREFOUR - DIRECTION COMMUNICATION COMMERCIALE**

**C3202 - Pilotes 360**

**93 AVENUE DE PARIS, 91300 MASSY**

Toute réclamation portant sur des lots devra être accompagnée du courriel de confirmation stipulant :

- la dotation remportée par le Participant;
- ses coordonnées (civilité, nom, prénom, adresse postale, téléphone) ;
- l'objet de sa réclamation.

Vous avez la possibilité d'adresser toute réclamation relative aux lots

12.3 Tout différend né à l'occasion de ce Jeu pourra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut d'accord, le tribunal compétent sera celui du domicile du défendeur, sauf dispositions légales contraires.